

ARRETE N° _____ /MINFOPRA du

Portant ouverture des concours professionnels pour le recrutement dans les corps des fonctionnaires de la Santé Publique (Techniques Médico Sanitaires).

Le Ministre de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative,

- Vu la constitution ;
- Vu le décret N° 94/199 du 07 octobre 1994 portant statut général de la fonction publique de l'Etat, modifié et complété par le décret n°2000/287 du 12 octobre 2000 ;
- Vu le décret N°2000/696/PM du 13 septembre 2000 fixant le régime général des concours administratifs ;
- Vu le décret N° 2001/145 du 03 juillet 2001 portant statut particulier des fonctionnaires des corps de la Santé Publique ;
- Vu le décret N° 2004/320 du 08 décembre 2004 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n°2007/268 du 07 septembre 2007
- Vu le décret N° 2005/086 du 29 mars 2005 portant organisation du Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative ;
- Vu le décret N° 2006/308 du 22 septembre 2006 portant réaménagement du Gouvernement ;

ARRETE :

Article 1^{er} : a)- Le présent arrêté porte ouverture des concours professionnels pour le recrutement dans le corps des Techniques Médico-sanitaires, suivant la répartition ci-après :

Grade	Spécialités	Nombre de places	Effectifs
Ingénieurs Médico-Sanitaire, Catégorie A2	Analyse Médicale	02	14
	Sciences pharmaceutiques	02	
	Kinésithérapie	02	
	Odontostomatologie	02	
	Radiologie	02	
	Ophtalmologie	02	
	Otorhinolaryngologie	02	
Ingénieurs des Travaux Médico Sanitaires, catégorie A1	Analyse Médicale	05	35
	Sciences pharmaceutiques	05	
	Kinésithérapie	05	
	Odontostomatologie	05	
	Radiologie	05	
	Ophtalmologie	05	
	Otorhinolaryngologie	05	
Techniciens Principaux Médico Sanitaires catégorie B2	Analyse Médicale	05	35
	Sciences pharmaceutiques	05	
	Kinésithérapie	05	
	Odontostomatologie	05	
	Radiologie	05	
	Ophtalmologie	05	
Techniciens Médico Sanitaires, catégorie B1	Analyse médicale	35	35

b)-Lesdits concours se dérouleront le **07 août 2010** au Centre Unique de Yaoundé.

Article 2 : - CONDITIONS GENERALES A REMPLIR POUR FAIRE ACTE DE CANDIDATURE.

Nature des concours	Cat.	Age exigé	Ancienneté exigée	Observations
Ingénieurs Médico Sanitaires	A2	50 ans au plus au 1 ^{er} /01/2010.	05 années de service au moins dans le grade au 1 ^{er} /01/2010.	Réservé aux Ingénieurs des Travaux Médico-Sanitaires
Ingénieurs des Travaux Médico Sanitaires	A1	50 ans au plus au 1 ^{er} /01/2010.	05 années de service au moins dans le grade au 1 ^{er} /01/2010.	Réservé aux Techniciens principaux Médico-Sanitaires
Techniciens principaux Médico-Sanitaires	B2	50 ans au plus au 1 ^{er} /01/2010.	05 années de service au moins dans le grade au 1 ^{er} /01/2010.	Réservé aux Techniciens Medico - Sanitaires
Techniciens Medico-Sanitaires	B1	50 ans au plus au 1 ^{er} /01/2010.	05 années de service au moins dans le grade au 1 ^{er} /01/2010.	Réservé aux Agents Techniques Medico-Sanitaires

Article 3 : - COMPOSITION DES DOSSIERS

Les dossiers de candidature qui seront reçus complets et contre récépissé au Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative, Direction du Développement des Ressources Humaines de l'Etat, Service des concours Internes (4^{ème} étage, porte 403 et 405) ou dans les Délégations Régionales du Ministère de la Fonction Publique et de la Reforme Administrative, Service des Recrutements et de la Formation jusqu'au **02 juillet 2010** délai de rigueur, comprendront les pièces suivantes :

- 1- Une fiche d'inscription timbrée à 1 000 francs CFA dont l'imprimé sera retiré dans les services du Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative ou dans les Délégations Régionales du même Ministère ;
- 2- Une quittance de versement de la somme de vingt mille (20 000) francs CFA délivrée par le Chef de Service des Concours Internes (porte 403) ou par le Chef de Service des Recrutements et de la Formation des Délégations Régionales du Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative ;
- 3- Une copie de l'acte d'intégration, de reclassement, d'avancement de grade ou de changement de corps ;
- 4- Une copie certifiée conforme de l'acte de naissance ;
- 5- Une attestation de présence effective ;
- 6- Deux (02) demi-photos 4x4 ;

7- Une enveloppe format A4 timbrée à cinq cents (500) francs CFA portant l'adresse du candidat.

NB : a) *Tout dossier incomplet, en retard ou dont les pièces sont signées dans un commissariat de police sera purement et simplement rejeté.*

b) *La certification des actes de carrière se fait d'office au Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative.*

Article 4 : - PROGRAMME, HORAIRES ET MODALITES DU DEROULEMENT DES EPREUVES

a)- Le programme est celui annexé au présent arrêté.

b)- Les épreuves écrites et orales se dérouleront selon le calendrier ci – après :

1- Epreuves écrites

Date	Nature des épreuves	Horaires	Durée	Coef.	Note éliminatoire
07 août 2010	Culture Générale	8h00-12h00	4	4	05/20
	Epreuve Technique	13h00-17h00	4	6	05/20

2- Epreuves orales

Seuls les candidats déclarés admissibles seront autorisés à subir lesdites épreuves.

Dates	Nature des épreuves	Coeff.	Horaires
A déterminer	Entretien avec le jury	1	Dès 08 h 00
	Epreuve orale de langue	1	

Article 5 :- PUBLICATION DES RESULTATS

Les résultats des concours seront publiés par actes signés du Ministre de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative.

AMPLIATIONS.

- PRC/SG
- PM/SG
- MINFOPRA/DDRHE/CELCOM
- MINSANTE
- TTES DEL.REG/MINFOPRA
- AFFICHAGE
- CHRONO/ARCHIVES./-

Yaoundé, le

**Le Ministre de la Fonction Publique
et de la Réforme Administrative**

**PROGRAMME DES CONCOURS PROFESSIONNELS POUR LE
RECRUTEMENT DANS LES CORPS DE LA SANTE PUBLIQUE :
TECHNIQUES MEDICO-SANITAIRES.**

<p align="center">Catégorie A2 Ingénieurs des techniques Médico-Sanitaires (Option odontostomatologie)</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Santé publique / Système de santé au Cameroun -Administration -Gestion sanitaire des pathologies bucco-dentaires -Odontologie chirurgicale -Chirurgie bucco-dentaire -Hygiène bucco-dentaire -Pharmacologie générale -Pharmacologie spéciale
<p align="center">Catégorie A2 Ingénieurs des techniques Médico-Sanitaires (Option radiologie)</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Santé publique / Système de santé au Cameroun -Administration -Radio diagnostique -Les techniques radiologiques / positionnement / critères de réussite. -Anatomie, physiologie et pathologie -Physique.
<p align="center">Catégorie A2 Ingénieurs des techniques Médico-Sanitaires (Option sciences pharmaceutiques)</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Santé publique / Système de santé au Cameroun -Administration -Pharmacologie -Législation -Gestion sanitaire -Préparations officinales -Chimie pharmaceutique.
<p align="center">Catégorie A2 Ingénieurs des techniques Médico-Sanitaires (Option Kinésithérapie)</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Santé publique / Système de santé au Cameroun -Administration -Rééducation et réadaptation -Physiologie -Biomécanique -Electrothérapie -Pathologies invalidantes.
<p align="center">Catégorie A2 Ingénieurs des techniques Médico-Sanitaires (Option analyse médicale)</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Chimie et biochimie -Bactériologie / sérologie / hématologie / immunologie / parasitologie / mycologie -Prophylaxie des maladies et transmissibles et lutte contre les vecteurs et hôtes intermédiaires -Santé publique / Système de santé au Cameroun -Administration

	-Gestion sanitaire
Catégorie A1 Ingénieurs des travaux Médico-Sanitaires (Option analyse médicale)	-Chimie et biochimie -Bactériologie / sérologie / hématologie / immunologie / parasitologie / mycologie -Prophylaxie des maladies et transmissibles et lutte contre les vecteurs et hôtes intermédiaires -Santé publique / Système de santé au Cameroun -Administration
Catégorie A1 Ingénieurs des travaux Médico-Sanitaires (Option sciences pharmaceutiques)	-Santé publique / Système de santé au Cameroun -Administration -Pharmacologie -Législation -Gestion sanitaire -Préparations officinales -Chimie pharmaceutique.
Catégorie A1 Ingénieurs des travaux Médico-Sanitaires (Option odontostomatologie)	-Santé publique / Système de santé au Cameroun -Administration - Pathologies bucco-dentaires -Odontologie chirurgicale -Chirurgie bucco-dentaire -Hygiène bucco-dentaire
Catégorie A1 Ingénieurs des travaux Médico-Sanitaires (Option Kinésithérapie)	-Santé publique / Système de santé au Cameroun -Administration -Rééducation et réadaptation -Physiologie -Biomécanique -Electrothérapie -Pathologies invalidantes.
Catégorie A1 Ingénieurs des travaux Médico-Sanitaires (Option radiologie)	-Santé publique / Système de santé au Cameroun -Administration -Radio diagnostique -Les techniques radiologiques / positionnement / critères de réussite. -Anatomie, physiologie et pathologie -Biophysiques.
Catégorie B1 et B2 Technicien principal médico-sanitaire (Option odontostomatologie)	-Santé publique / Système de santé au Cameroun -Administration - Pathologies bucco-dentaires -Odontologie chirurgicale -Chirurgie bucco-dentaire -Hygiène bucco-dentaire

<p align="center">Catégorie B1 et B2</p> <p>Technicien principal médico-sanitaire (Option sciences pharmaceutiques)</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Santé publique / Système de santé au Cameroun -Administration -Pharmacologie -Législation -Gestion sanitaire -Préparations officinales -Chimie pharmaceutique.
<p align="center">Catégorie B1 et B2</p> <p>Technicien principal médico-sanitaire (Option Kinésithérapie)</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Santé publique / Système de santé au Cameroun -Administration -Rééducation et réadaptation -Physiologie -Biomécanique -Electrothérapie -Pathologies invalidantes.
<p align="center">Catégorie B1 et B2</p> <p>Technicien principal médico-sanitaire (Option radiologie)</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Santé publique / Système de santé au Cameroun -Administration -Radio diagnostique -Les techniques radiologiques / positionnement / critères de réussite. -Anatomie, physiologie et pathologie -Biophysiques.